



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de CORMIER (Jacques), « Note sur la présente édition », *Les Libertins en campagne*, ANONYME, p. 27-28

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-08054-1.p.0027](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08054-1.p.0027)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2018. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

NOTE SUR LA PRÉSENTE ÉDITION

Aucun manuscrit du roman ne nous est parvenu. Le texte de référence procède directement de l'édition identifiée sous le sigle A.

L'orthographe d'usage a été modernisée. Comme de juste, la syntaxe et les tours de phrase de l'œuvre originale ont été respectés.

L'auteur n'établit aucune distinction graphique entre le relatif « qui » et la forme « qu'il » ; j'ai modernisé la forme dans les cas où il faut comprendre « qu'il ».

Les accords de *tout* adverbial ont été maintenus comme ils le sont dans A. Dans l'usage de la langue classique, l'adverbe *tout* s'accordait comme un adjectif qualificatif dans des cas où l'usage actuel veut qu'on le maintienne invariable.

En 1713, certains participes passés étaient accordés et d'autres pas. J'ai respecté les accords de l'édition originale, mais j'ai inscrit entre crochets droits les accords voulus par les règles grammaticales actuelles.

La division en paragraphes respecte scrupuleusement celle de l'édition originale, demeurée inchangée dans les éditions du XVIII^e siècle.

La ponctuation originale du texte présente énormément de virgules, sans autre signe de ponctuation. Dans la mesure du possible, la ponctuation originale a été conservée. J'ai cependant renoncé à la virgule qui sépare souvent un verbe de son complément. Mais, dans un souci de lisibilité, j'ai introduit des virgules qui correspondent au contenu logique du texte et qui renvoient à nos habitudes de lecture.

Les minuscules suivant un point d'exclamation ou un point d'interrogation dans une séquence exclamative ou interrogative ont été maintenues : elles servent, dans la ponctuation du temps, à marquer la continuité de la pensée. Les points d'interrogation et d'exclamation ont été mis directement après la proposition interrogative ou exclamative directe, et non en fin de phrase comme ils le sont souvent au XVIII^e siècle.

Les lettres ou les mots ajoutés ont été inscrits entre crochets.

Chaque fois que l'on change d'interlocuteur dans un dialogue, un tiret précède la deuxième réplique et les suivantes. Cette convention, certes anachronique, tient compte d'une disposition graphique discrète, mais bien présente dans les éditions anciennes : les éditeurs ménagent un triple espace devant les répliques ; j'y ai substitué un tiret.